



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 18 octobre 2017

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 de notre règlement interne, nous avons l'honneur de poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures ainsi qu'à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

En mai 2016 le gouvernement a annoncé vouloir procéder à une réduction sensible de la population scolaire dans le quartier de Limpertsberg à Luxembourg-ville. Cette opération doit se traduire par le passage du nombre de lycéens de plus ou moins 8000 actuellement à 5500 en 2018, avant d'atteindre quelque 1500 élèves en 2025. Sont concernés une partie des étudiants de l'Université de Luxembourg vers Belval, la délocalisation du Lycée Vauban au Ban de Gasperich en janvier 2018, le déménagement de l'école Waldorf au Kirchberg et celui du Lycée technique du Centre (LTC).

Dans sa réponse à la question parlementaire n°3124 du 11 juillet 2017, le gouvernement indique que pour l'instant aucune décision concernant une nouvelle implantation du LTC n'a été prise, mais que le site actuel du P&R Luxembourg-Sud figure parmi les sites en discussion.

Or, dans son rapport de 2010 relatif au projet de loi portant sur la construction à Gasperich de nouveaux bâtiments pour l'École Française de Luxembourg et pour le Lycée et Collège Vauban, la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports avait retenu que l'établissement mis à disposition du Lycée Vauban ne l'était qu'à titre provisoire, celui-ci étant destiné in fine au Lycée technique du Centre. Il s'avère par ailleurs que d'après le rapport, le réaménagement des bâtiments en question a bien été effectué de manière à ce qu'ils puissent être repris par le LTC sans que de nouveaux travaux soient nécessaires.

Au vu de ce qui précède, nous aimerions poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres :

- Une décision concernant l'implantation définitive du LTC a-t-elle entretemps été prise par le gouvernement ? Si oui, quel est le site retenu par le gouvernement et pour quelles raisons ?
- Pourquoi l'engagement politique pris en 2010 d'une reprise des bâtiments du Lycée Vauban par le Lycée technique du Centre a-t-il été abandonné, alors même que le réaménagement des bâtiments en question a été effectué dans cette optique ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Claude Haagen
Député

Roger Negri
Député

Réponse commune de Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des Infrastructures et de Monsieur Claude MEISCH, Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance à la question parlementaire N°3360 du 18 octobre 2017 des députés Messieurs Claude Haagen et Roger Negri

Par leur question parlementaire, les honorables Députés souhaitent avoir des informations sur une éventuelle délocalisation du Lycée technique du Centre (LTC).

Non, à l'heure actuelle, aucune décision concernant l'implantation définitive du LTC n'a été prise.

Le LTC a été construit dans les années soixante respectivement quatre-vingts et nécessite d'importantes adaptations voire rénovations ; ceci est également valable pour l'annexe de l'LTC au Kirchberg. Entretemps, notamment les obligations en matière de sécurité sont plus exigeantes et des études sont en cours pour déterminer si une nouvelle construction sur un nouveau site n'est pas plus favorable qu'une rénovation des infrastructures existantes. En effet, une rénovation du LTC, avec un grand nombre d'ateliers et de salles spéciales, en plusieurs phases et en assurant en continu le fonctionnement des cours s'avère particulièrement difficile.

La construction d'un nouveau bâtiment constituerait par conséquent un avantage considérable. Jusqu'à la fin des travaux de construction, le LTC saurait fonctionner sans perturbations sur ses deux sites actuels. En plus, l'implantation du LTC sur un nouveau site permettrait de délester davantage le quartier du Limpertsberg et de réunir les deux parties du LTC sur un même campus.

Pour tenir compte de l'évolution démographique et sociolinguistique du Grand-Duché de Luxembourg, le gouvernement poursuit sa politique de diversification de l'offre scolaire publique et gratuite en complétant cette année-ci l'offre scolaire du Lycée Michel-Lucius (LML) par l'enseignement international anglophone au niveau de l'enseignement fondamental et secondaire.

Par conséquent, il a été décidé d'utiliser les locaux du Lycée Vauban, dont l'aménagement initial se prête à tout type d'enseignement, à partir de la rentrée scolaire 2018/2019 prioritairement pour la section anglophone de l'enseignement fondamental du LML.